

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 293-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.387

Déposée le : 30.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Le projet de construction du Centre hospitalier de Bienne suit-il son cours ?

Voici un peu plus d'une décennie, le Centre hospitalier Bienne (CHB) a lancé un projet de rénovation partielle des bâtiments sur le site de Beaumont. Le 21 novembre 2011, le Grand Conseil a approuvé à cette fin une subvention cantonale de 84,7 millions de francs¹, un montant équivalant à environ deux tiers des coûts totaux. Le permis de construire a été délivré en mai 2016.

Fin 2017, le CHB a mis un coup d'arrêt au projet de rénovation globale, le remplaçant en 2018 par un autre projet (neoCHB), qui prévoit la construction d'un nouvel hôpital. Selon le communiqué de la SAP et du CHB du 29 novembre 2018, il est prévu de réaffecter les moyens à la construction de ce nouveau centre hospitalier² ; le Grand Conseil doit encore se prononcer sur la question.

Le bruit court que le projet de construction d'un nouvel hôpital a connu une série de développements présentant un intérêt public au vu des moyens publics considérables qui lui sont consacrés, d'autant plus que le canton de Berne prévoit actuellement bien plus d'investissements propres qu'il semble en mesure de financer.

Alors que l'abandon du projet initial de rénovation a déjà donné lieu au lancement d'un nouveau projet (neoCHB), celui-ci a également été suspendu fin avril 2020. L'équipe interne au CHB a été dissoute et la collaboration avec des partenaires externes a été stoppée.

Peu après, à l'issue de la troisième réorientation stratégique, un nouveau projet a été lancé, avec une équipe en grande partie remaniée.

¹ Cf. <https://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaefte.qid-49403afb2d594313a094e95ac2d00497.html>

² Cf. https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.meldungNeu.html/portal/de/meldungen/mm/2018/11/20181128_1721_die_spit-alzentrumbielagstartetzukunftsweisendesbauprojekt.

Dans ce contexte, mentionnons également que le responsable de l'exploitation du CHB, qui était en charge du projet neoCHB, ainsi que le responsable financier ont quitté le CHB à cette période. Il semblerait qu'ils aient été licenciés.

En avril 2020, un mandat a été attribué de gré à gré et sans procédure concurrentielle dans le cadre du projet neoCHB³. Ce mandat excluait explicitement les travaux d'architecture. Après le départ de la plus grande partie des personnes impliquées dans le projet neoCHB en avril 2020, il est maintenant prévu que le prestataire qui a obtenu le mandat en question poursuive son travail sans nouvelle soumission et se penche notamment sur les aspects architecturaux.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se présentent le mandat de prestations et la stratégie pour l'offre de prestation globale du CHB dans le contexte de la construction d'un nouvel hôpital, et à quel moment ont-ils été élaborés ?
2. Pour quelle raison le projet neoCHB a-t-il été stoppé et réorienté fin avril 2020 ?
3. Est-il vrai que deux membres de la direction, le responsable financier et le responsable de l'exploitation, ont été licenciés lorsque le projet neoCHB a été stoppé cette année ? Existe-t-il un lien direct avec le déroulement du projet neoCHB ?
4. Combien de moyens ont été consacrés jusqu'ici à la troisième réorientation stratégique du projet depuis avril 2020, et avec quelle valeur ajoutée ? Quel est le montant des investissements et des frais d'exploitation ayant dû être consentis jusqu'ici sur le site actuel en raison des retards dans le calendrier ? Le Conseil-exécutif est-il d'avis que ce projet du CHB, soutenu par des moyens publics substantiels, avance avec l'efficience requise ?
5. Est-il vrai que le prestataire mandaté de gré à gré et sans procédure concurrentielle dans le cadre du projet neoCHB a été chargé, dans le cadre du projet MEDIN et du projet de nouvel hôpital pour le CHB, de tâches qui ne figuraient pas dans la mise au concours initiale, mais qui devraient faire l'objet d'une mise au concours ? Si oui, est-ce que cela est conforme au droit ?
6. Est-il vrai que le Centre hospitalier Bienne a certes acquis des terrains dans la commune de Brugg, mais omis de se procurer une garantie juridique que ces terrains pourront être utilisés pour la construction d'un nouveau centre hospitalier ? Quel était le prix de cet achat, et de quelles conditions celui-ci était-il assorti ?

Destinataires
– Grand Conseil

³ Cf. www.simap.ch, ID du projet 202877, N° de la publication 1129797, publié le 09.04.2020.